



## Colissimo et droit de réclamation.

Par **shadok111**, le **26/12/2011** à **09:31**

Bonjour,

J'attends un colissimo depuis dix jours, il n'a, selon le suivie, pas bougé du bureau de poste d'expédition.

Considérant qu'il y'a un problème, je contact le service client.

Ce dernier de me dire, que n'étant pas l'expéditeur, je n'ai aucune relation contractuelle avec la poste, et donc que je ne suis en position de ne faire aucune réclamation.

Est-ce exact ?

Merci d'avance et joyeuses fêtes.

Par **janus2fr**, le **26/12/2011** à **10:14**

Bonjour,

Oui, c'est exact. La poste n'a de contrat qu'avec l'expéditeur, c'est lui qui lui a payé le prix de l'expédition. Donc seul l'expéditeur peut faire une réclamation.